

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE JONAGE

du 17 juillet 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 29

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-sept juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Lucien BARGE, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **vendredi 11 juillet 2025.**

PRÉSENTS :

M. Lucien BARGE - Mme Rachelle PASEK - M. Thomas MOUYON - Mme Véronique DI PIETRO - M. Serge GERBAUT - Mme Virginie ANTOLINOS - M. Éric RAMOS
Mme Véronique TRETIAKOFF - Mme Patricia ALVADO - Mme Grazyna ALEXIS
M. Jean-Marc GROSSET - M. Éric LUDOLPH - M. Damien PERRIN - Mme Laurie MARCET
M. Jean Marc BOURBOTTE - M. Laurent CHERVIER - Mme Isabelle BARRET

ABSENTS :

- Daniel MESTRE
- Walter PIRES
- Marie TRAMONI
- Emmanuelle CAPUANO
- Lysiane MANGIN
- Aurélie CIMINO

- Sébastien MELLET : pouvoir à Lucien BARGE
- Martine CHALESSIN : pouvoir à Rachelle PASEK
- François NASARRE : pouvoir à Serge GERBAUT
- Luc LAURENT : pouvoir à Éric RAMOS
- Jacques BARTIER : pouvoir à Laurent CHERVIER
- Céline DESHORMIERES : pouvoir à Isabelle BARRET

SECRÉTAIRE : Thomas MOUYON

Ce procès-verbal n'a reçu aucun commentaire.

Lucien BARGE
Le Maire



Thomas MOUYON
Secrétaire



1. Autorisation donnée au Maire pour procéder à l'acquisition d'un fonds de commerce et d'un local commercial situé au 66 rue nationale :

Afin de poursuivre l'aménagement du centre-ville, la commune de Jonage souhaite acquérir un local commercial de 157.80 m² situé au 66 rue nationale, appartenant à la SCI LES PRIMOS, ainsi que son fonds de commerce associé, appartenant à la SARL « restaurant le Nazionale » représentée par Madame Tyffany PERRIER.

Au sein d'un tènement immobilier divisé en volumes composé de 2 bâtiments principaux, le bien est à usage de restauration traditionnelle composé :

- d'un local commercial de 97.2 m² (lot n°1). Il comprend, au sous-sol, une cave et un escalier desservant le rez-de-chaussée, composé d'une entrée, d'une salle à manger, d'un bar, de placards, d'un WC et d'une remise. Il dispose d'une terrasse en pleine propriété.
- d'une salle à manger (lot n°2) de 20,6 m².
- d'un espace cuisine composé d'une chambre froide de 40 m².

Références cadastrales :

Section AL n°827 = Cave + rez-de-chaussée suivant division en volume

Section AL 828 = Terrasse en plein propriété

Section AL 258 = Rez-de-chaussée suivant division en volume

Section AL 826 = Cuisine suivant division en volume

Le service des domaines a estimé, en date du 4 juillet 2025, la valeur du local pour 317 000€, assorti d'une marge d'appréciation de 5%.

Le service des domaines a également estimé, toujours en date du 4 juillet 2025, la valeur du fonds de commerce du restaurant « Le Nazionale » à 236 000€, assorti d'une marge d'appréciation de 5%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE moins une abstention, DÉCIDE :

- d'acquérir le local de 157,8 m² pour un prix total de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000€) ;
- d'acquérir le fonds de commerce pour un prix total de CENT QUARANTE CINQ MILLE EUROS (145.000,00€)
- d'autoriser le Maire à signer les compromis de vente, ainsi que les actes de vente et tous les actes afférents, pour procéder à ces acquisitions.

2. Autorisation donnée au Maire pour procéder à l'acquisition d'un bien situé au 64 bis rue Nationale :

La commune de Jonage envisage d'acquérir un appartement afin de poursuivre l'aménagement du centre-ville, situé au 64 bis rue Nationale.

En effet, la collectivité souhaite détruire la cure actuelle de l'Eglise en très mauvais état et la relocaliser en partie au sein de l'appartement en question.

L'appartement (T4) à acquérir constitue le lot 2 d'une copropriété, d'une superficie de 101 m² sur 3 niveaux et 35 m² de terrain.

Le service des domaines a estimé, en date du 20 juin 2025, la valeur du bien pour 366 000€, assorti d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, DÉCIDE d'acquérir le bien de 136 m² pour un prix de 315 000 € et d'autoriser le Maire à signer le compromis de vente, ainsi que l'acte de vente et tous les actes afférents, pour procéder à cette acquisition.

3. Décision Modificative n°1 :

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget et ceci afin :

- D'ajuster les inscriptions budgétaires en dépenses et recettes d'investissements suite à l'acquisition du Nazionale et de son fonds de commerce, ainsi que l'appartement au 64 bis rue Nationale pour un total de 810 000 €
- D'ajuster les inscriptions budgétaires en recettes d'investissement suite à des subventions supplémentaires,

Selon le détail ci-dessous,

Dépenses d'investissement :

DRI		1 395 490,00 €
2115	Terrains bâtis	+810 000,00 €
2031	Frais d'études	+200 000,00 €
2313	Constructions	+385 490,00 €

Recettes d'investissement :

RRI		1 395 490,00 €
1322	Subvention Région (salle culturelle)	+500 000,00 €
13462	Subvention DSIL (salle de bloc)	+85 490,00 €
1641	Emprunts	+810 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus.

4. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire :

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la liste des décisions prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEMANDE DE SUBVENTIONS	Salle de bloc : demande effectuée auprès de la DETR, de la DSIL, de l'ANS et de la Métropole Salle culturelle : demande effectuée auprès de la Région
LIGNE DE TRESORERIE	Montant : 800 000 € / 1 an / Tx : €STR (taux de référence monétaire de la zone Euro) + marge de 0,65%
FONGIBILITE	Transfert de crédit entre l'article 661121 (+6000 €) et l'article 65748 (-6000 €)
EMPRUNT	335 000 € sur 25 ans / Tx : 3,77 % / frais de dossier : 335 €
MARCHE PUBLIC	MAPA Rénovation énergétique J. Fontanet : Lot 1 Désamiantage (FDBS) : 60 224,86 € / lot 2 Menuiserie (Fermeture Visa) : 175 868,55 € / lot 3 Façade (Lugdunum) : 120 000 € / lot 4 Couverture (MTC) : 97 212,6 € / lot 5 Plafonds (Alloin) : 20 756,46 € / lot 6 Chauffage (SKL) : 67 549,47 € / lot 7 Electricité (Fauche) : 20 203,08 €. Total : 561 815,08 € HT MAPA Padel : Lot 1 VRD (Perticoz / RMF) : 74 990 € / lot 2 Pistes (Côté courts) : 90 960 €. Total : 165 950 € HT MAPA Piste athlétisme : Lot 1 Aménagement piste et aire de saut (Jean Lefebvre / La Fabrique du Sport) : 188 574,99 € HT MAPA Extensions Agora (Vestiaire Gym et Salle de Bloc) : Lot 1 Déconstruction (MGC) : 95 03,3 € / lot 2 Charpente (ECBM) : 91 840,09 € / lot 3 Etanchéité (ECBM) : 28 283,25 € / lot 4 Façade (SAS Vincent) : 8 237,62 € / lot 5 Métallerie (Serpay) : 10 178 € / lot 6 Menuiserie (Toffoletti) : 9 855,84 € / lot 7 Cloisons (Dumas Isolation) : 26 143,93 € / lot 8 Carrelage (Ain Carrelages) : 14 081,93 € / lot 9 Chauffage (Plomberie Lyonnaise) : 57 610 € / lot 10 Electricité (Casella Electricité) : 16 990 € / lot 11 VRD (MGC) : 69 240,06 € / lot 12 Structure escalade (Escatech) : 117 643,38 € / lot 13 Prises (Expression) : 66 314,94 €. Total : 611 462,39 € HT

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire.

5. Convention MMle - Commune de Jonage 2024 2025 2026 :

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMIE) est un groupement d'intérêt public qui compte 46 membres : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, Pôle emploi, les villes de Lyon, Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont d'Or, Chassieu, Corbas, Collonges au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Décines, Ecully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins, Pierre-Bénite, Rilleux-la-Pape, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont d'Or, Saint-Fons, Saint Genis Laval, Saint-Priest, Sathonay Camp, Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, la CCI Lyon Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône..

Le cadre d'intervention de la MMle est fixé par le Pacte territorial d'insertion pour l'emploi, regroupant les engagements et les orientations des institutions agissant en faveur de l'insertion et de l'emploi. Elle est notamment l'opérateur privilégié de mise en œuvre du Programme Métropolitain d'Insertion pour

l'emploi (PMI'e), et en particulier de la mobilisation des entreprises afin de créer les conditions pour un développement du territoire inclusif.

En outre, le GIP met en œuvre les actions suivantes :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire,
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi, des réseaux spécialisés et des acteurs locaux par :
 - l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi,
 - le maintien et au développement de l'activité et de l'emploi,
 - la contribution au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines,
- Mener également des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes de discrimination à l'embauche et dans l'emploi ainsi que relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Il est rappelé que la commune de Jonage est membre du GIP MMIE.

Dans ce cadre, le GIP MMIE et la Ville de Jonage souhaitent développer une collaboration concernant le déploiement du plan d'actions du GIP et conviennent de formaliser une convention de partenariat pour définir et organiser leurs modalités d'intervention respectives en vue de cet objectif.

Définition et objectifs des actions mises en œuvre :

Pour atteindre l'objectif d'un déploiement optimal du plan d'actions suivant, les parties conviennent de coopérer pour développer les actions suivantes (actions en collaboration avec la ville de Meyzieu) :

Axe 1 : Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

Action 1 : Faciliter l'intervention des CLEE sur notre territoire

- être partenaires des actions (forum, dating...) de mises en relation des demandeurs d'emploi et des entreprises de Jonage.
- communiquer auprès des opérateurs sur l'offre de service de la MMIE et du CLEE de la CTM.

Action 2 : Concourir à la promotion de l'emploi et de l'Insertion à partir des projets de développement du Territoire et des Filières stratégiques plus spécifiquement l'industrie à Jonage (Numérique, SAP, Industrie et Transition écologique) par le biais notamment de la convention partenariale avec l'AIRM.

Axe 2 : Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Action 1 : Favoriser le développement des synergies territoriales et contribuer à la mobilisation de l'offre d'insertion à partir du déploiement des coordinateurs emploi insertion :

- construire un/des outils de connaissance des ressources insertion et emploi du territoire.
- réaliser un diagnostic de territoire
- contribuer à la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement
- développer les passerelles et l'interconnaissance entre insertion et emploi
- contribuer à adapter l'offre d'accompagnement RSA et demandeurs d'emploi et les outils
- créer et animer un réseau insertion et emploi
- mettre en place les CTI'e et coordonner localement le déploiement des actions
- co-organiser avec la MDM et co-animer les réunions d'information et d'orientation des bénéficiaires.

Action 2 : Déployer des Antennes de proximité

- intégration du site de « Meyzieu Emploi » depuis 2022 auquel la ville de Jonage est rattachée, au réseau métropolitain de ces équipements de proximité
- définir un socle de services communs
- négocier avec les partenaires communs les éventuelles adaptations
- consolider les résultats

Pour mettre en œuvre cette action, la Ville de Jonage agit en collaboration avec les ressources humaines et matérielles du service Emploi-Insertion de la ville de Meyzieu.

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2024 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Elle peut être révisée par voie d'avenant notamment pour modifier la durée de la convention ou pour modifier le contenu des actions conduites dans le cadre du partenariat.

Elle prend fin de plein droit en cas de dissolution du GIP MMIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat entre la maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et la Ville de Jonage correspondant à une cotisation 2025 de 500€.**
- **D'AUTORISER le maire à signer la convention MMIE et tout document s'y afférant.**

6. Modification règlement intérieur de la cantine et du temps périscolaire :

Il convient de modifier le règlement de la cantine et du périscolaire en intégrant de nouvelles modalités de règlement et en modifiant le paragraphe sur les sanctions.

Les projets de règlement avec les modifications en jaune sont joints à la note de synthèse.

M. le Maire demande de prendre en compte ces modifications et sollicite le conseil municipal pour l'approbation de ces nouveaux règlements de fonctionnement applicable à compter du 1er septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide d'approuver ces nouveaux règlements de fonctionnement applicable à compter du 1er septembre 2025.

7. Dénomination de la salle polyvalente – Boulevard Louis Pradel :

M. Ludovic GAY, enfant de Jonage et employé de la Mairie depuis octobre 1991, a exercé ses fonctions avec dévouement et professionnalisme pendant de nombreuses années. Il était le plus ancien membre du service technique et un des plus anciens du personnel communal.

Très apprécié de ses collègues, des élus et des habitants, il était un travailleur infatigable, qui accomplissait avec passion son travail et a largement contribué à l'entretien, au bon fonctionnement et à l'amélioration des équipements communaux. Il avait reçu en 2015 la Médaille d'honneur communale.

Son décès survenu le 13 mai 2024 a profondément touché l'ensemble de la communauté municipale.

Après le travail, Ludovic GAY prenait toujours le temps d'aller faire une partie de boules.

Cette salle étant la continuité du site de l'association « Les Boules Jonageoises » et afin de lui rendre un hommage durable et de saluer son engagement au service de la collectivité, il est proposé de donner à la salle polyvalente, Boulevard Louis Pradel, le nom de « Salle Ludovic GAY ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide que la salle polyvalente située Boulevard Louis Pradel sera désormais dénommée « Salle Ludovic GAY », en hommage à l'agent technique communal décédé.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20h50